

13 mar 2009 -10:58

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mars 2009](#)

Stabilité financière

Meilleure garantie pour certains risques juridiques

Meilleure garantie pour certains risques juridiques

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. L'avant-projet offre une meilleure garantie pour certains risques juridiques encourus par les propriétaires d'instruments financiers dématérialisés ou fongibles, déposés auprès d'organismes financiers devenus insolubles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>